Jeudi 19 janvier 2012

Rémi Boulle rboulle@april.org

Sébastien Dinot sdinot@april.org







L'April

- Pionnière de la promotion du logiciel libre
- 3 permanents
- 5 400 adhérents
 - ~ 4900 personnes
 - ~ 300 entreprises
 - 150 associations
 - 6 collectivités (dont ville de Toulouse et région Îlede-France)
 - 8 entités enseignement / recherche (dont université Pierre Mendès France)

April: objectifs

- Promouvoir le logiciel libre dans toutes les sphères de la société
- Sensibiliser aux enjeux des standards ouverts et de l'interopérabilité
- Obtenir des décisions politiques et juridiques favorables au développement du logiciel libre
- Défendre les droits des utilisateurs et des auteurs de logiciels libres
- Favoriser le partage et la libre diffusion de la connaissance



April: actions

- Comités de programme, jurys et partenariats
- Conférences
- Relais dans les médias
- Sensibilisation des décideurs et institutions aux enjeux du logiciel libre
- Campagnes



Réalisations

- Campagne sur les marchés publics illégaux
- Livrets de synthèse sur :
 - Verrous numériques (DRM)
 - Brevets logiciels
 - Vente liée
 - Modèles économiques du libre
- Affiches de promotion, dépliants d'information
- Catalogue de logiciels libres





Candidats.Fr



Logiciels libres et libertés numériques



Accueil

La déclaration d'utilisation

CARTE ÉLECTORALE

À propos

Les campagnes

Initiatives locales

Chercher...



Candidats.fr

- Actualités
- À propos
- Signer la déclaration
- Bannières
- Soutenir
- Contact
- English readers

Cantonales 2011

- La campagne
- Le cahier de sensibilisation
- Le Pacte du Logiciel Libre
- Macarons pour signataires

Argumentaires

- Télécharger les cahiers
- Brevetabilité
- Interopérabilité
- International
- MTP / DRM
- Consommation
- Education
- E-administration
- Argumentaire Enieux du Logiciel Libre (English)
- Argumentaire Menaces sur Le Logiciel Libre (English)

Signez et faites signer le Pacte du Logiciel Libre!



Brevetabilité, mesures techniques (DRM), lois DADVSI et HADOPI, interopérabilité, vente liée, informatique délovale... autant de sujets sur lesquels un grand nombre de développeurs et d'utilisateurs de logiciels libres, et plus largement de citoyens, souhaiteraient sans doute connaître les positions des candidats. Voilà pourquoi l'April a lancé l'initiative Candidats.fr!

Mise à jour du guestionnaire Candidats.fr pour la présidentielle 2012

Par April le mercredi 7 décembre 2011, 16:22 - Actualités

L'April relancera, début 2012, l'initiative Candidats, fr pour l'élection présidentielle et les élections législatives. L'association se tient d'ors et déià à la disposition des candidats et des équipes de campagne.

L'April avait lancé. lors des dernières élections présidentielles en 2007, l'initiative Candidats.fr afin de sensibiliser les futurs élus au logiciel libre et de connaître leurs positions sur les différentes questions qui en découlent (droit d'auteur, DRM, brevets logiciels, éducation, vente liée...).

Lors la présidentielle 2007, l'April avait soumis aux candidats un long questionnaire. Accepter d'y répondre leur permettait de présenter leur vision sur des sujets tels que la brevetabilité, le droit d'auteur, l'informatique déloyale, l'interopérabilité.. Huit des douze candidats avaient relevé le défi (François Bayrou, Olivier Besancenot, José Bové, Marie-George Buffet, Jean-Marie Le Pen, Ségolène Royal, Nicolas Sarkozy et Dominique Voynet).

Nous avons, à présent, entamé la mise à jour de ce questionnaire en vue de la présidentielle 2012 dont le premier tour est le 22 avril et le second tour le 6 mai. Dans ce cadre, nous nous tenons à la disposition des candidats et de leurs équipes pour aborder tous les sujets concernant le logiciel libre. Et nous sommes, bien entendu, à l'écoute des questions qu'ils pourraient poser et de leurs demandes d'informations. N'hésitez pas à nous contacter. Notre questionnaire sera finalisé début 2012.

Pour les législatives 2012, qui auront lieu les 10 et 17 juin, l'initiative Candidats, fr prendra, comme pour les élections précédentes, la forme du Pacte du Logiciel Libre (qui a déjà été proposéà l'occasion des élections législatives 2007, municipales et cantonales 2008, européennes 2009, régionales 2010, cantonales 2011 en France et des élections pour le gouvernement fédéral en Belgique). C'est un document simple permettant aux électeurs de savoir quel candidat dans leur circonscription a percu les enjeux du logiciel libre, et s'est engagé en conscience à promouvoir et défendre les libertés qui y sont



Initiatives.Candidats.Fr



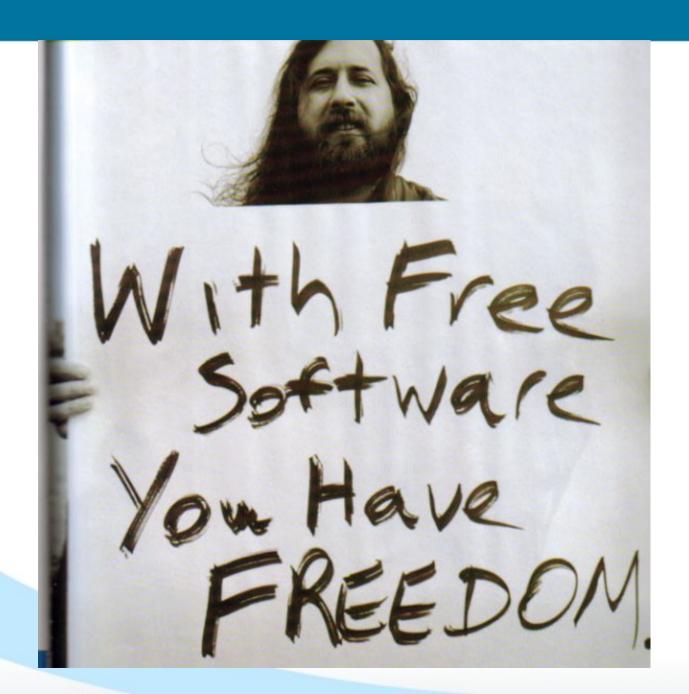


Qu'est-ce que le logiciel libre?



- Culture « hacker », modèle de la recherche
- 1980, émergence d'une industrie du logiciel : refus de livrer les sources, licences restrictives
- Richard Stallman:
 - 1984 Projet GNU
 - 1985 Création de la Free Software Foundation
 - Pour diffuser et financer les projets logiciel libre
 - Pour sécuriser le logiciel libre à tous niveaux
- Rédaction de la GNU General Public License 1991, Linus Torvalds initie le noyau Linux

- Quatre libertés fondamentales :
 - Utiliser
 - Étudier
 - Modifier
 - Distribuer
- Valeurs de la République :
 - Liberté
 - Égalité
 - Fraternité
- Mouvement social





Expansion du libre

- Distributions GNU/Linux (Ubuntu, Debian...)
- Logiciels libres pour environnements propriétaires
- Embarqué
- Salons, RMLL...
- Magazines et sites spécialisés
- Wikipédia, Sésamath, Art Libre, CC...
- Industrie, collectivités, administrations...



Quel intérêt pour l'utilisateur ?

- La liberté!
- Indépendance vis à vis des éditeurs et prestataires
- Interopérabilité et pérennité des données par les formats ouverts et le respect des standards
- Sécurité et fiabilité par l'ouverture du code et par la réactivité de la communauté
- Mise en œuvre d'outils éprouvés et largement diffusés
- Souplesse d'utilisation et de personnalisation
- Réduction des coûts et temps de développement



Quel intérêt pour le producteur ?

- Démontrer son savoir-faire et accroître sa notoriété
- Séduire des clients de plus en plus réceptifs au logiciel libre, aux formats ouverts, à l'interopérabilité et la maîtrise de leur système d'information
- Se démarquer de la concurrence
- Réduire le risque juridique en harmonisant les licences et en rendant légitime la réutilisation du code
- Valoriser son patrimoine intellectuel
- Mutualiser les efforts de développement



Qui contribue au logiciel libre?

- Particuliers sur leur temps libre : étudiants, informaticiens et autres
- Universités, écoles et instituts de recherche
- Collectivités territoriales, administrations et autres services de l'État, y compris l'armée
- Entreprises (éditeurs, sociétés de services, mais aussi entreprises utilisatrices)



Richard Stallman ibue au logiciel libre? Linus Torvalds

- Particuliers sur leur temps libre : étudiants, informaticiens et autres
- Universités, écoles et instituts de recherche
- Collectivités territoriales, administrations et autres services de l'État, y compris l'armée
- Entreprises (éditeurs, sociétés de services, mais aussi entreprises utilisatrices)



Richard Stallman ibue au logiciel libre? Linus Torvalds

Particuliers sur le informaticiens et au s

ibre : étu CEA

- Universités, écoles et instituts de recherche
- Collectivités territoriales, administrations et autres services de l'État, y compris l'armée
- Entreprises (éditeurs, sociétés de services, mais aussi entreprises utilisatrices)



Richard Stallman ibue au logiciel libre? Linus Torvalds

Centrale

Particuliers sur le Epitech
Région Bretagne ns et au
Ville d'Arles

ibre : étu CEA

- Collectivités territoriales, administrations autres services de l'État, y compris l'armée
- Entreprises (éditeurs, sociétés de services, mais aussi entreprises utilisatrices)



Linus Torvalds

Richard Stallman ibue au logiciel libre?

Particuliers sur le

Centrale **Epitech**

INRIA CNRS ibre : ét⊾ CEA

Région Bretagne ns et au s Ville d'Arles

écoles et instituts de 🛮

 Collectivités territoriales, administrations autres services de l'État, y compris l'armée

AdaCore Petals Link Talend

Îditeurs, sociétés de services, ssi entreprises utilisatrices)

Airbus Neuf Cegetel Makina Corpus, HP, Thales, Obeo, IBM, CS



Fonctionnement d'une communauté

- Organisation
 - Volontariat
 - Structuration variable
 - Méritocratie (« do-ocratie »)
- Mode de fonctionnement
 - Développement ouvert
 - Forums, listes de diffusion, messagerie instantanée
 - Gestion de version, de plus en plus en mode décentralisé
 - Gestion des faits techniques
 - Prises de décisions

Interlude juridique...



Statut juridique du logiciel

- Logiciel = œuvre de l'esprit, protégée par le droit d'auteur (CPI, article L112-2) :
 - Protection de l'exécutable et du code source
 - Protection de l'auteur, pas de l'utilisateur
- Logiciel non brevetable « en tant que tel » en Europe (CBE, article 52.2)
- Les industriels privilégient le secret (diffusion de l'exécutable, pas du code source)



Qu'est-ce qu'un logiciel libre?

- Un logiciel est dit libre quand son auteur octroie
 4 libertés à tous les utilisateurs :
 - Liberté d'utiliser le logiciel
 - Liberté d'étudier son fonctionnement
 - Liberté de distribuer le logiciel
 - Liberté de modifier le logiciel et de publier les modifications
- L'exercice de ces libertés requiert l'accès au code source



Comment « libérer » un logiciel ?

- L'auteur d'un logiciel libre s'appuie sur le droit d'auteur : il affirme sa paternité
- Le logiciel est publié sous une licence qui concède les 4 libertés à tous les utilisateurs
- Utilisation de licences éprouvées :

Principales licences des 29 000 paquets de la distribution Debian

(source : Debian, juin 2010)

Licence	Part	Cumul
GNU GPL	59,72 %	59,72 %
GNU LGPL	21,56 %	81,28 %
Artistic	6,95 %	88,23 %
BSD	4,70 %	92,90 %
Apache	3,36 %	96,26 %
MPL	1,96 %	98,22 %



- Copyleft : exigence de réciprocité, la licence s'applique au logiciel libre originel ou modifié et à tout logiciel intégrant tout ou partie de ce logiciel libre.
- 3 familles de licences libres :
 - Licences réciproques dures (strong copyleft), à diffusivité forte : GNU GPL, CeCILL, EUPL
 - Licences réciproques souples (weak copyleft), à diffusivité faible : GNU LGPL, CeCILL-C, EPL, MPL
 - Licences permissives, non diffusives : BSD, Apache, MIT, X, CeCILL-B

- Copyleft : exigence de réciprocité, la licence s'applique au logiciel libre originel ou modifié et à tout logiciel intégrant tout ou partie de ce logiciel libr Vigilo
- 3 familles de licences libres :
 - Licences réciproques dures (strong copyleft), à diffusivité forte : GNU GPL, CeCILL, EUPL
 - Licences réciproques souples (weak copyleft), à diffusivité faible : GNU LGPL, CeCILL-C, EPL, MPL
 - Licences permissives, non diffusives : BSD, Apache, MIT, X, CeCILL-B

- Copyleft : exigence de réciprocité, la licence s'applique au logiciel libre originel ou modifié et à tout logiciel intégrant tout ou partie de ce logiciel librogilo

 Orfeo Toolbox
- 3 familles de licences libres :
 - Licences réciproques dures (strong copyleft), à diffusivité forte : GNU GPL, CeCILL, EUPL
 - Licences réciproques souples (weak copyleft), à diffusivité faible : GNU LGPL, CeCILL-C, EPL, MPL
 - Licences permissives, non diffusives : BSD, Apache, MIT, X, CeCILL-B

- Copyleft : exigence de réciprocité, la licence s'applique au logiciel libre originel ou modifié et à tout logiciel intégrant tout ou partie de ce logiciel librogilo

 Orfeo Toolbox
- 3 familles de licences libres :
 - Licences réciproques dures (strong copy Topcased diffusivité forte : GNU GPL, CeCILL, EUPL
 - Licences réciproques souples (weak copylett), à diffusivité faible : GNU LGPL, CeCILL-C, EPL, MPL
 - Licences permissives, non diffusives : BSD, Apache, MIT, X, CeCILL-B

- Copyleft : exigence de réciprocité, la licence s'applique au logiciel libre originel ou modifié et à tout logiciel intégrant tout ou partie de ce logiciel librogilo

 Orfeo Toolbox
- 3 familles de licences libres :
 - Licences réciproques dures (strong copy l'opcased diffusivité forte : GNU GPL, CeCILL, EUPL Orekit ces réciproques souples (weak copyleft), à
 - di sivité faible : GNU LGPL, CeCILL-C, EPL, MPL
 - Licences permissives, non diffusives : BSD,
 Apache, MIT, X, CeCILL-B

Le logiciel libre n'est pas ...

- un logiciel du domaine public (pas d'abandon des droits)
- un freeware (gratuit ne veut pas dire libre)
- un shareware (pas d'accès au code source)
- un logiciel propriétaire (modèle de diffusion fermé et restrictif des éditeurs traditionnels)
- synonyme d'Open Source (terme dévoyé malgré les efforts de clarification de l'OSI Open Source Initiative et la rédaction de l'OSD Open Source Definition)

Modèles économiques



Vendre ce qui est gratuit...

- « Un logiciel libre est gratuit une fois qu'il a été payé » (François Elie)
- Le libre ne s'oppose pas au commerce car tout travail mérite salaire : les licences libres n'interdisent ni la vente de logiciels libres, ni les activités commerciales autour de logiciels libres



Un atout économique

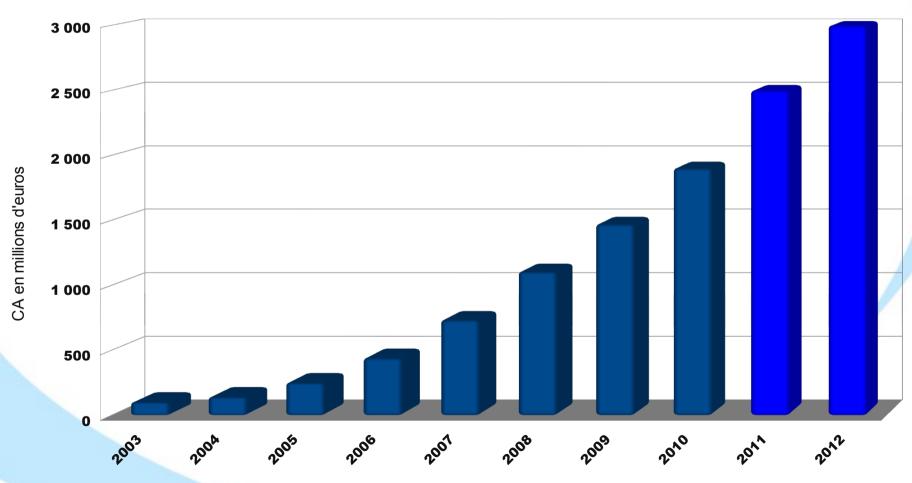
- 2006, À armes égales, rapport sur le renforcement de la compétitivité de la France, député Bernard Carayon
 - Favoriser l'interopérabilité, les standards ouverts (propositions 3.7 à 3.9) et le logiciel libre (propositions 3.11 à 3.13)
- 2008, Rapport de la Commission pour la libération de la croissance française, économiste Jacques Attali
 - Favoriser l'interopérabilité, les standards ouverts (décisions 53 et 58) et le logiciel libre (décision 58)



Un marché en pleine croissance

L'industrie du logiciel libre en France

Source: Pierre Audoin Consultants





Année

Opportunités de services

- Formation
- Maintenance
- Intégration
- Industrialisation
- Développement spécifique
- Qualification
- Service en ligne



Les modèles économiques

- Éditeur (licence double ou licence décalée)
- Distributeur à valeur ajoutée
- Fournisseur d'applications hébergées (SaaS, Cloud Computing)
- Services à valeur ajoutée (SSLL)
- Intégrateur hybride (offres produit + service)



- Éditeur (licence double ou licence décalée)
- Distributeur à valeur ajoutée
- Fournisseur d'applications hébergées (SaaS, Cloud Computing)
- Services à valeur ajoutée (SSLL)
- Intégrateur hybride (offres produit + service)



Canonical RedHat

- Éditeur (licence double ou licence décalée)
- Distributeur à valeur ajoutée

- Fournisseur d'applications hébergées (SaaS, Cloud Computing)
- Services à valeur ajoutée (SSLL)
- Intégrateur hybride (offres produit + service)



Canonical RedHat

- Éditeur (licence double ou licence décalée)
- Distributeur à valeur Indefero
- Fournisseur d'applications hébergées (SaaS, Cloud Computing)
- Services à valeur ajoutée (SSLL)
- Intégrateur hybride (offres produit + service)



Canonical RedHat

- Éditeur (licence double ou licence décalée)
- Distributeur à valeur Drupal Gardens Indefero
- Fournisseur d'applications hébergées (SaaS, Cloud Computing)
- Intégrateur hybride (offres produit + service)



Canonical RedHat

- Éditeur (licence double ou licence décalée)
- Distributeur à valeur Drupal Gardens Indefero
- Fournisseur d'applications hébergées (SaaS, Cloud Computing)
- Intégrateur hybride (offres produit + service)

Smile Alter Way



Actions spécifiques de l'April

- Livre blanc sur les modèles économiques
 http://www.april.org/articles/livres-blancs/modeles-economiques-logiciel-libre
- Pour des marchés publics informatiques ouverts http://www.april.org/fr/marches-publics
- Pacte du logiciel libre (candidats aux élections locales, nationales et européennes)

http://www.candidats.fr/

Contre les 4 dangers : brevets sur les algorithmes,
 DRM, vente liée et informatique déloyale

http://www.april.org/les-4-dangers



Merci de votre attention!

Questions?

